

ARRETE

*fixant la composition du jury d'admission
en première année des bachelors universitaires de technologie
de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Rodez
Année universitaire 2024-2025*

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 612-3, L. 613-5, D. 612-32 et D. 613-45,

Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole tels qu'annexés au décret n°2022-1536 du 8 décembre 2022, notamment leur article 7,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, notamment son article 17,

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « bachelor universitaire de technologie »,

ARRETE

Article 1^{er}

La composition du jury d'admission en première année des bachelors universitaires de technologie (BUT) de l'IUT de Rodez pour l'année universitaire 2024-2025 est fixée comme suit :

Président :

- Bruno BELIERES, Maître de conférences, Directeur de l'IUT ;

Membres :

- *Chefs de département :*
 - o Maxime BOUL, Maître de Conférences,
 - o Daniel PELISSIER, Maître de Conférences,
 - o François GALASSO, Maître de Conférences,
 - o Casimir KAM, Maître de Conférences,
 - o Philippe DECLOITRE, Professeur certifié
- *Enseignants-chercheurs et enseignants :*
 - o Lisa BEZIN, Professeur certifié,
 - o Félicie BONNEFOUS, Professeur agrégé,
 - o Caroline BOUYJOU, Maître de Conférences,
 - o Thierry CALLEC, Maître de Conférences associé,
 - o Ambroise CHAUVET, Maître de Conférences associé,
 - o Clément DELPOUX, Professeur agrégé,
 - o Aurélie DEPERCENAIRE, Professeur agrégé,

- Angélique ALBERGE, Professeur agrégé,
 - Xavier DONNEZ, Professeur certifié,
 - Claire GUILLEBASTRES, Professeur certifié,
 - Florence GUILLON, Maître de Conférences associé,
 - Charles-Henri HARDY, Maître de Conférences,
 - Olivier INGREMEAU, Maître de Conférences,
 - Rédouane LBATH, Maître de Conférences,
 - Laurence LEVENEUR, Maître de Conférences,
 - Christine MAS-BELLISSANT, Maître de Conférences,
 - Jérôme MATHIEU, Maître de Conférences,
 - Maryline MOLINIER, Maître de Conférences associé,
 - Julien MONCEL, Maître de Conférences,
 - Mathieu PALOSSE, Professeur certifié,
 - Alexandra PAULS-GIRARD, Maître de Conférences,
 - François PELAMOURGUES, Professeur agrégé,
 - Daniel PELISSIER, Maître de Conférences,
 - Didier RASCLE, Maître de Conférences associé,
 - Corinne SERVIERES, Maître de Conférences,
 - Franck SILVESTRE, Maître de Conférences,
 - Benjamin VERGNET, Professeur contractuel,
 - Magali VEAUX, Professeur agrégé,
 - Isabelle VIDALENC, Maître de Conférences,
 - Laurent WEHRLE, Professeur agrégé
- *Représentant des milieux professionnels :*
- Isabelle RUBY, Directrice des Ressources Humaines, Société DOXALLIA à Bozouls (12).

Article 2

Le jury peut se constituer en commission correspondant aux divers départements de l'IUT pour l'examen des demandes d'admission dans les formations relevant de chacun de ces départements.

Les commissions sont présidées par le chef du département concerné.

Le jury classe par ordre de mérite les candidats susceptibles d'être admis.

Article 3

Le directeur de l'IUT est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'IUT (www.iut-rodez.fr), onglet « Candidatures » de chaque formation.

Fait à Toulouse, le 22/03/2024

Pour le Président, et par délégation,
La Directrice des Etudes et de la Vie Universitaire
Université Toulouse Capitole




Cosima BLUNZ